



UNHCR

United Nations High Commissioner for Refugees

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N°

117/PRG/UNHCR/004/2017

Titre et identification du projet :
INFORMATION, COMMUNICATION
ET SENSIBILISATION SUR LES
PROGRAMMES DU HCR

Emplacement du projet :
ABIDJAN, TABOU ET GUIGLO (COTE D'IVOIRE)

BREF HISTORIQUE:

Depuis la signature d'un Accord de Coopération avec le Gouvernement de la Côte d'Ivoire en 1992, l'UNHCR a exercé son mandat à travers la fourniture de protection, d'assistance ainsi que la recherche de solutions durables pour les réfugiés, les rapatriés, les apatrides et autres personnes relevant de son mandat.

Actuellement, environ un million de personnes relève du mandat de l'UNHCR en Côte d'Ivoire.

RAPATRIÉS IVOIRIENS

Depuis octobre 2011, le HCR a facilité le retour dans la sécurité et la dignité de plus de 260,000 réfugiés ivoiriens.

Le HCR mène des activités de réintégration pour aider les rapatriés ivoiriens à reconstruire leur vie après leur retour : suivi de la protection, renforcement et réhabilitation de structures communautaires, amélioration des moyens de subsistance à travers des activités de formation et génératrices de revenus, accès à l'éducation et aux soins médicaux et la coexistence pacifique. Le HCR planifie le rapatriement et la réintégration durable de 16,000 réfugiés ivoiriens en 2017.

APATRIDIE

Après la ratification en 2013 des deux conventions internationales sur l'apatridie, le Gouvernement ivoirien a entrepris un certain nombre d'actions en vue de réduire ou résoudre les cas d'apatridie en Côte d'Ivoire. A cet effet, la Côte d'Ivoire a lancé, en avril 2014, un programme d'obtention de la nationalité ivoirienne par déclaration, pour résoudre le problème des migrants et de leurs descendants historiques qui ont été autorisés par la loi 2013-653 à acquérir la nationalité ivoirienne. En février 2015, la Côte d'Ivoire a accueilli une Conférence ministérielle régionale sur l'apatridie co-organisée par le HCR et la CEDEAO. Plus de 250 participants y ont assisté, parmi lesquels le Président ivoirien et le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Gouvernement ivoirien et les autres Etats membres de la CEDEAO ont adopté une déclaration pour éradiquer l'apatridie par des actions spécifiques pour prévenir, identifier, protéger et réduire l'apatridie. Selon les estimations du Ministère de la Justice, le nombre d'apatrides et personnes à risque apatridie en Côte d'Ivoire, en 2015, était estimé à 700.000. En 2016, suite à la mise en œuvre des activités visant à réduire l'apatridie, y compris le programme d'acquisition de la nationalité par déclaration, ce chiffre de planification pourrait être réduit à 695.000.

REFUGIE

L'opération de vérification conduite en fin d'année 2016 a permis de dénombrier 1.399 réfugiés vivant en Côte d'Ivoire. La majorité de la population réfugiée est composée de libériens (63%) exemptés de la clause de cessation et Centrafricains (18%). Nous dénombrons aussi 284 demandeurs d'asile en début d'année 2017. Le renforcement du cadre juridique par l'adoption de la loi d'asile et l'appui à l'intégration locale des réfugiés sont les actions prioritaires à mener.

Objectif : Contribuer à atteindre les objectifs stratégiques de l'UNHCR en Côte d'Ivoire à travers des activités de communication efficace et efficiente.

Activités :

- Mener une campagne de sensibilisation - de masse et de proximité (magazines, émissions radio/TV, séances de théâtre participatif, cinéma mobile, réseaux sociaux, animations graphiques, etc.) pour l'amélioration de l'attitude du public à l'égard des personnes sous mandat de l'UNHCR (apatrides, rapatriés, réfugiés) tout en mettant un accent particulier sur l'apatridie.
- Favoriser la couverture médiatique globale des opérations de l'UNHCR.
- Mener des campagnes soutenues de sensibilisation et de plaidoyer sur le problème de l'apatridie à l'échelle nationale afin que le sort des apatrides soit compris et que leur voix soit entendue.
- Soutenir les campagnes d'information du public visant à sensibiliser les personnes à l'importance des justificatifs de nationalité ainsi qu'aux procédures permettant de les obtenir (spots et émissions radios/TV, presse, affiches, supports promotionnels, TIC)
- Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur l'importance de l'enregistrement des naissances en insistant sur les risques d'apatridie.
- Conduire des campagnes d'information adaptées y compris en langues locales pour les informer des risques d'apatride.
- Mettre en œuvre des projets de coexistence pacifique et de sensibilisation communautaire.
- Mener des activités de communication et de mobilisation sociale pour susciter une prise de conscience afin de favoriser l'adoption des pratiques garantissant la protection des personnes dans le besoin.
- Sensibiliser sur la prévention du VIH/Sida.
- Sensibiliser sur la prévention des violences basées sur le genre et l'assistance aux survivant(e)s de violences sexuelles.
- Impliquer les personnes relevant du mandat de l'UNHCR et privilégier l'approche de communication pour le développement.
- Promouvoir des solutions alternatives ou des idées nouvelles et utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (téléphonie/application mobile, réseaux sociaux, serveur vocal/numéros verts, etc.)
- Mettre en place des méthodes et outils pour évaluer les différentes communications/campagnes avant, pendant et après en faisant ressortir dans les rapports l'efficacité, l'atteinte des objectifs, les ressources utilisées et leurs impacts.

| | |
|---|--|
| Population prise en charge ciblée : 684 000 apatrides, 274 000 rapatriés et 1 400 réfugiés. | |
| Période du projet : 1er juillet au 31 décembre 2017 | |
| Délai de soumission : 12 juin 2017 à 16 heures 30 minutes , heure locale | Date de la décision et communication des résultats aux candidats : 27 juin 2017 |
| Description des critères de sélection: Les dossiers de soumission seront examinés par le comité de Gestion du Partenariat d'exécution du HCR. Seront privilégiées les organisations respectant les critères énumérés ci-dessous : | |
| Expertise dans le secteur et expérience : Les compétences spécifiques requises (liens internet), les spécialistes sectoriels, les connaissances ainsi que les ressources humaines et matérielles. | 40 |
| Gestion de projet: capacité à réaliser les objectifs du projet, mécanismes de reddition de comptes et bonne gestion financière, en tenant compte des résultats de contrôle des précédents projets financés par l'UNHCR, du rendement passé et du contrôle externe des états financiers des partenaires, le cas échéant. | 30 |
| Connaissance du contexte opérationnel et présence dans la zone : Programme en cours dans la zone d'opération ; connaissances locales ; engagement des réfugiés et des autres personnes prises en charge ; confiance des communautés locales ; présence locale ; politique du partenaire relative aux relations communautaires ; mécanismes de plaintes des personnes prises en charge ; groupes autonomes de personnes prises en charge et autres facteurs qui permettraient d'y faciliter l'accès et la meilleure compréhension des personnes prises en charge et qui permettraient de réduire les difficultés administratives. | 15 |
| Contribution des ressources / Rapport coût-efficacité: Contribution documentée aux ressources du projet en espèces ou en nature (les ressources humaines, les fournitures et / ou de l'équipement) par le partenaire ; ressources actuellement disponibles (ou potentiellement mobilisées par le partenaire) afin de compléter les ressources de l'UNHCR. Le niveau des coûts directs et des coûts administratifs imposés sur le projet par rapport aux produits livrables. | 10 |
| Expérience de travail avec l'UNHCR et/ou agences UN y compris la connaissance des politiques de l'UNHCR, pratiques et programmes, aussi que la compréhension et la capacité de travailler dans les limites de financement de l'UNHCR et des risques inhérents. | 5 |
| Toute organisation sélectionnée dans le cadre de ce processus devra justifier de son existence légale en Côte d'Ivoire. | Obligatoire |

Un format de note succincte à renseigner devra être retiré auprès du HCR et les enveloppes de soumissions scellées sont à déposer au bureau de l'UNHCR à Abidjan au plus tard le **12 juin 2017 à 16h 30min** à l'adresse suivante, avec les mentions ci-après:

**Dossier d'Appel à manifestation d'intérêt Réf.117/PRG/UNHCR/004/2017
Représentation en Côte d'Ivoire**

**A l'attention du Secrétariat du Comité de Gestion du Partenariat d'exécution
Angle rue des Jardins, Bd Latrille, 01 BP 7982 Abidjan 01**

République de Côte d'Ivoire